



Domaine de compétences de l'Aide Médico-Psychologique:

1 A des connaissances afin d'appréhender les incidences des pathologies, handicaps et dépendances dans la vie quotidienne des personnes.

2 Accompagne sur un plan éducatif et aide individuellement la personne dans les actes de la vie quotidienne

Repère les dimensions éducatives, affectives, sociales et culturelles des **temps clés, évalue les besoins** et les capacités de la personne aidée dans ses actes établi une **relation d'aide**, associant aspects éducatifs et/ou relationnels et techniques

3 Anime la VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE

Participe à la **dynamique du groupe** et gérer les relations à l'intérieur de celui-ci Favorise et accompagne les **relations familiales, sociales et la participation citoyenne**, conçoit propose met en œuvre et évalue **des activités**, pour un individu ou un groupe, contribuant au développement dans ses différentes dimensions . (sensorielle, psychomotrice, cognitive, affective, relationnelle .)

4 Est un SOUTIEN MEDICO PSYCHOLOGIQUE

Met **en œuvre des aides adaptées** aux différents âges de la vie et situations de handicap dans les dimensions physique, relationnelle, affective et cognitive et utilise les activités quotidiennes comme **support à la relation**. Détecte les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées.

5 Participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé

Observe, écoute et analyse les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie Appréhende les **facteurs d'évolution ou de régression** en fonction de la **situation de la personne**

Utilise les éléments recueillis lors de l'**intervention de proximité** pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du **projet personnalisé** dans le respect du projet de soins et/ou éducatif et/ou pédagogique et du projet institutionnel

6 En COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET VIE INSTITUTIONNELLE,

il connaît le projet institutionnel et situe son action dans ce projet **Travaille en équipe pluriprofessionnelle** dans le contexte institutionnel et participe à la vie de l'institution ou du service Détermine et transmette les informations utiles aux membres de l'équipe.

Annexes de l'Arrêté du 11 avril 2006 relatif au **diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique** :

L'aide médico-psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une **aide** au développement ou au maintien de **l'autonomie** sur le plan **physique, psychique ou social**.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à **la frontière de l'éducatif et du soin**.

Il prend soin des personnes par une **aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne**, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, **l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée**. Il a un **rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication** et de l'expression verbale ou non. Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide médico-psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la **prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités**.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluriprofessionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute, ...

La profession d'Aide Médico-Psychologique constitue une première qualification de la **filière éducative**. *Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que notamment :*

- (M.A.S), - Instituts médico-éducatifs (I.M.E),
- Instituts d'éducation motrice (I.E.M.),
- Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants, - Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, **foyers de vie**, - Foyers d'accueil médicalisés (F.A.M.), - Foyers occupationnels pour adultes (F.O.A), - **E S A T**, - Foyers d'insertion et de transition (F.I.T.), - Maisons de retraite, - Services de long séjour, - Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), - Centres hospitaliers spécialisés (CHS), - **Hôpitaux psychiatriques**,
- **SSIAD** et services polyvalents d'aide à domicile Institutions sociales ou éducatives (CHRS, **MECS** ...)